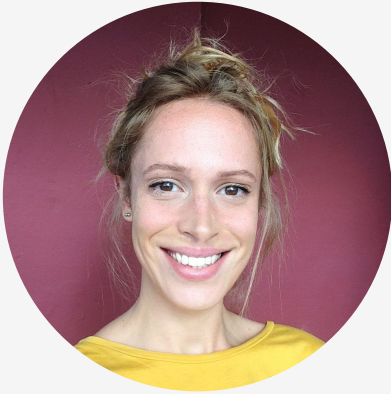


SCHÉMA D'ÉLECTRIFICATION COLLECTIVE



**Camille André
Bataille**
Madagascar

- 29 ans
- Ingénieur et économiste de l'énergie et des projets bas-carbone
- Elle œuvre depuis 5 ans pour l'ERD et l'émergence de communautés rurales fortes à Madagascar et en Afrique.



Votre société développe et exploite des mini-réseaux solaires à Madagascar en utilisant des systèmes de prépaiement connectés. Au-delà du recouvrement des paiements, quels sont les avantages de ces systèmes numériques ?

L'utilisation d'une solution de comptage et de monitoring intelligente et accessible à distance est un atout indéniable ; elle constitue à la fois un outil de suivi et d'analyse, et un outil d'aide à la prise de décision. Ces systèmes permettent de proposer plusieurs tarifications et des modalités de paiement modernes et adaptées au contexte rural (prépaiement, post-paiement, échéancier), mais surtout d'effectuer un suivi et une analyse de la consommation en temps réel et en cumulé (selon plusieurs indicateurs comme le type d'utilisateur, le type de connexion, la période, la fréquence, etc.). Nous pouvons ainsi anticiper les besoins techniques (extension) ou commerciaux (action ou sensibilisation ciblée, offre incitative, événements marketing, etc.). L'objectif est de fournir des services de qualité tout en assurant la performance économique du modèle.

Êtes-vous soutenus dans vos démarches par les acteurs institutionnels et les bailleurs de fonds, notamment pendant la phase d'élaboration du projet ?

Cette phase est la plus critique et la plus éprouvante. Compte tenu de la nature du service proposé (vente d'électricité au kWh), elle implique de nombreux échanges avec les parties prenantes publiques et institutionnelles. Or, à Madagascar, l'appui fourni par l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER) est limité ; ses ressources sont faibles et concentrées : en dehors de la capitale, les démarches sont supportées par le promoteur du projet. Par ailleurs, les représentants de l'État au niveau régional ou communal ne sont pas placés sous autorité de l'ADER et leurs ressources sont elles aussi très limitées. L'ADER intervient surtout au moment de l'analyse des dossiers déposés (appel à projet ou candidature spontanée). Les bailleurs n'apportent aucun soutien direct aux promoteurs dans le montage. Ils proposent surtout une assistance technique aux acteurs publics (ADER, Régulateur, Ministère de l'Énergie).

Quels sont les principales étapes et les délais moyens de mise en œuvre d'un mini-réseau, de l'identification du site à la mise en service des ouvrages ?

Longue, fastidieuse, la mise en place d'un mini-réseau est ponctuée d'étapes-clés qui dépendent en partie de l'action des services administratives. Nous commençons par des enquêtes de terrain auprès des parties prenantes locales (ménages, usagers productifs, services public, autorités locales, etc.) afin d'évaluer la demande énergétique et le potentiel de développement socio-économique. Vient ensuite la sécurisation foncière, qui peut prendre plusieurs mois, en fonction de la volonté des acteurs locaux à s'engager et de la durée des étapes techniques (bornage, plans) et administratives (certificats de situation juridique, convention communale de mise à disposition). En pratique, ces démarches, qui devraient être effectuées par les localités bénéficiaires avec l'appui de l'ADER, sont souvent assumées par le promoteur du projet. En parallèle, il faut rechercher et sécuriser les financements ; cette étape cruciale et particulièrement longue (due diligence, contractualisation) doit coïncider avec le calendrier du projet (sinon, pas de projet !). Une fois le dossier finalisé, il est déposé à l'ADER pour visa technique, puis au Régulateur, puis au Ministère pour signature des autorisations et concessions (ce qui peut prendre 2 à 8 mois).